

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t: — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Layton.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS 40 h. 25 ^m matin. 5 h 1 soir. 10 h 27 »	Départs de CAHORS 4 h. 40 ^m matin. 1 » 00 » soir. 5 » 45 » »	LIBOS 6 h. 45 ^m matin. 2 » 42 » soir. 7 » 40 » »	VILLENEUVE-SUR-LOT 7 h. 17 ^m matin. 3 » 52 » soir. 9 » 22 » »	AGEN 7 h. 50 ^m matin. 4 » 18 » soir. 9 » 41 » »	BERGERAC 9 h. 11 ^m matin. 5 h. 17 ^m soir. — — —	BORDEAUX 11 h. 47 ^m matin. 8 h. 40 ^m soir. 4 h. 41 ^m matin.	PÉRIGUEUX 9 h. 52 ^m matin. 5 » 45 ^m soir. 11 » 7 » »	PARIS 12 h. 51 ^m matin. 4 » 39 ^m » 3 » 1 soir.
---	--	---	--	--	---	--	--	--

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 1^{er} Décembre.

L'institution du Sénat, ou, plus exactement, la Constitution, telle qu'elle est sortie des délibérations de l'Assemblée nationale, vient de trouver dans la presse parisienne un nouveau défenseur.

L'ancien président du Conseil, le dernier chef de cabinet républicain de M. de MacMahon, M. Jules Simon, prend, la direction du *Gaulois*.

Le programme qui a paru en tête de ce journal, ne laisse aucun doute sur les intentions de M. Jules Simon. Ce programme est conçu en termes très nets, et si quelqu'un ne le comprend pas, c'est qu'il y mettra véritablement de la mauvaise volonté. Il peut se résumer en deux formules : combattre la révision ; défendre la liberté religieuse.

En termes plus généraux, M. Jules Simon dit que la politique du *Gaulois* sera « la lutte des libéraux contre les Jacobins ».

Avec quel talent cette lutte sera soutenue, pas n'est besoin de le dire ; avec quelle conviction, le nom de M. Jules Simon suffit comme garantie.

Un certain nombre de radicaux affectent de plaisanter sur le nouveau changement de politique du *Gaulois* et sur l'« ambition insatiable » sur les « rancunes fielleuses » de M. Jules Simon. Il n'y a qu'à les laisser rire et cela d'autant mieux qu'ils ne riront pas longtemps.

La présence de M. Jules Simon au Sénat est déjà bien gênante pour les républicains autoritaires et sectaires qui méditent de faire passer sous leur joug tout ce qui reste de défenseurs à la vraie liberté ; mais sa présence dans la presse ne peut manquer de lui apporter de nouvelles forces.

Nous disions avant-hier que le Sénat n'avait rien à craindre ; à plus forte raison pouvons-nous le répéter aujourd'hui, car il va être babilement et vigoureusement défendu.

D'un autre côté, le ministre de l'intérieur a communiqué à ses collègues, au dernier conseil des ministres, les résultats connus des élections des délégués sénatoriaux. La grande majorité de ces délégués appartient au parti républicain modéré, favorable au maintien de la Chambre haute.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 novembre.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et de dépôts et consignations.

MM. Guichard et Lepère sont proclamés membres de la commission.

M. Laroche-Joubert dépose une proposition de loi tendant à nommer une commission de 22 membres chargée d'examiner les moyens de remplacer les produits de l'octroi.

Jedi, à 1 heure, réunion dans les bureaux ; à 2 heures, séance publique, pour la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires relatifs à l'expédition de Tunisie, et pour la discussion sur l'élection de M. Ladonech.

SÉNAT

Séance du 29 novembre.

M. de Voisins-Lacernière, nommé sénateur inamovible, donne sa démission comme sénateur du Tarn.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Balbie, relative aux droits des enfants nés en France de père étranger naturalisés après leur naissance.

M. Grandperret développe un amendement.

M. Balbie, rapporteur, fait l'historique de la question et analyse les dispositions des lois du 7 février 1831 et du 16 décembre 1874 ; tout en reconnaissant ce qu'il y a de bien fondé dans l'amendement de M. Grandperret, il demande au Sénat de ne pas l'adopter quant à présent parce qu'il a besoin d'être encore élaboré.

Un vote prompt de la loi est cependant nécessaire, car elle est attendue avec impatience d'un grand nombre de jeunes gens.

M. Grandperret retire son amendement.

La proposition est adoptée.

Le Sénat se réunira samedi prochain.

Informations

On assure que M. Gambetta profitera de la discussion qui viendra probablement jeudi devant la Chambre, pour développer son programme politique.

Le ministre de l'intérieur jugeant séditieux le cri de : Vive la Commune ! dont on abuse singulièrement dans certaines réunions publiques, vient de s'entendre avec le ministre de la justice et le préfet de police pour faire poursuivre devant les tribunaux, tout individu qui profèrera ce cri sur la voie publique ou dans une réunion publique. Cette décision sera prochainement portée à la connaissance des citoyens par une circulaire du Préfet aux commissaires de police.

On s'attend à ce qu'elle va produire une grande irritation dans le monde des intransigeants.

Le Parlement demande de fortifier l'indépendance de la magistrature au lieu de l'affaiblir.

Le *Gaulois* voudrait qu'on autorisât les sollicitations en les soumettant au régime de la publicité.

Le *Siècle* confirme que le ministère des cultes prépare un projet réglant les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Le projet adopte pour base le Concordat et les articles organiques. Il abandonne la déclaration de 1682. Il abroge les lois et décrets intervenus depuis 1802 et qui ont accru les privilèges de l'Eglise.

Le *Journal des Débats* croit que les cultes sont rattachés à l'instruction publique pour préparer la suppression des Facultés de théologie catholique.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le nouveau ministère se préoccupe vivement de la question des dégrèvements à opérer en faveur de l'agriculture, ainsi qu'il l'a fait connaître dans sa déclaration. On sait que deux dégrèvements sont en présence : l'un est celui de l'impôt foncier qui consiste à réduire de moitié, c'est-à-dire de 60 millions, le principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, qui est de 120 millions ; l'autre, réclamé par un grand nombre d'agriculteurs et par le conseil général des Vosges, a trait à la mise à la charge de l'Etat de la dépense d'entretien des chemins de grande communication, dépense qui s'élève à 60 millions, d'après le rapport sur le service vicinal pendant l'année 1877, établi par le ministre de l'intérieur.

M. Capmas (Xavier), notre compatriote, receveur de l'enregistrement à Cornac (Corrèze) est appelé au bureau de Meymac, même département.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (14) du 1^{er} décembre 1881.

LE MYSTÈRE

DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Mais il ne proférait pas une parole ; il était profondément absorbé dans ses réflexions qui semblaient maintenant l'agiter réellement.

Quand l'aubergiste eut donné le signal du départ, les tardifs buveurs se retirèrent après avoir trinqué une dernière fois.

Wenz seul ne bougea point : assis dans le coin le plus retiré de la salle, où la lumière indécise de la lampe ne pouvait arriver, il pensait toujours.

L'aubergiste dut le secouer et lui dire : — Hé ! l'ami, il est temps de se coucher ! pour le rappeler au sentiment de la réalité.

Il se leva précipitamment et, sans mot dire, il monta à pas lents l'escalier qui menait au réduit qui devait lui servir de chambre à coucher.

Le capitaine dormait depuis un instant, rêvant au bonheur futur, quand il fut réveillé par les pas du dragon, qui faisaient gémir les marches de bois de l'escalier.

Le capitaine cria à toute voix : — Qui va là ?

— Présent ! mon capitaine, répondit le dragon instinctivement en se levant et se frottant les yeux du revers de la main.

Il descendit avec empressement, et se rendit à l'écurie ; mais au bout de quelques minutes il remonta, et prenant un air contrit, il vint dire à son maître :

— Votre bon cheval bai, mon capitaine, s'est causé quelque dommage sous le sabot, pendant notre course d'hier à travers ce satané pays de rocs et de cailloux ; il boite très-fortement et est absolument incapable d'entreprendre le voyage avant d'avoir été ferré à neuf et pansé par le maréchal.

— C'est vraiment contrariant ! dit le capitaine, c'est extrêmement fâcheux ; il fallait examiner son sabot hier soir. Mais c'est étrange ! c'est pourtant une excellente bête, bien solide, et ce n'est pas la première fois qu'elle fait d'aussi longues courses. Enfin ! il n'y a rien à y changer maintenant ; va de suite chez le maréchal et tâche qu'il s'en occupe sur-le-champ.

Wenz obéit, mais en route, on eût pu l'entendre murmurer :

— C'est étrange, ha !... ha !... ha !... Mais non, il n'y a rien d'étrange à cela, absolument rien !

Au bout d'une heure environ il fut de retour ; le mal était réparé, et en allant un peu plus vite, il paraissait facile au capitaine de rattraper le temps que ce petit accident avait fait perdre.

On se mit donc en marche, au petit trot ; mais il fallut bientôt ralentir la course, car le cheval du capitaine recommença à boiter de plus belle,

Et mit la main à l'un de ses pistolets.

Quelques mots prononcés par le dragon, que la voix de son maître avait subitement remis en possession de lui-même, tranquilliserent le capitaine, qui se rendormit.

Aussitôt arrivé dans sa petite chambre, Wenz se jeta lourdement sur la paillasse qui lui servait de lit.

Il s'endormit grâce à la fatigue et aux fumées du vin, mais son corps seul dormait ; son esprit dut travailler sans cesse, car il s'agitait sur sa couche, tandis que des sons rauques, inintelligibles s'échappaient de sa poitrine.

C'étaient tantôt des paroles de menace, d'abominables jurons, puis de terribles et féroces cris de joie.

III.

DEUX FRÈRES

Le lendemain, nous retrouvons nos deux héros dans un petit village qui se trouve encore à une distance d'au moins cinq lieues de la Moselle et de Traben.

De grand matin, le capitaine, impatient d'arriver au terme de son voyage, s'était éveillé le premier et était monté secouer Wenz qui dormait profondément, car à la pointe du jour seulement son agitation s'était calmée et son sommeil était devenu tranquille.

— Allons, Wenz, en route ! selle les chevaux ; fais-nous préparer quelque chose à manger par notre hôte et ne perdons point de temps ! Avant la fin du jour il faut que nous soyons à Traben,

et vers midi, les deux cavaliers se virent de nouveau forcés de faire halte dans un village qu'ils trouvèrent au bord de la grande route, pour faire faire un nouveau pansement par le maréchal-ferrant de l'endroit.

M. de Beuren ne se montra point médiocrement fâché de ce contre-temps. Mais Wenz s'efforçait de calmer l'irritation de son maître en lui faisant observer qu'il ferait sans doute un beau clair de lune et qu'ils arriveraient ainsi à Traben, dans la nuit, il est vrai, mais du moins sûrement.

On se remit en marche, au pas, pour ne point fatiguer le cheval blessé. La nuit approchait et les voyageurs avançaient lentement.

Le capitaine ne disait mot, et de temps en temps seulement, il laissait échapper quelques signes d'impatience sur la lenteur de la marche.

Wenz était silencieux et paraissait profondément affligé de voir son maître en colère.

Enfin, il pouvait être neuf heures, la lune venait d'apparaître à l'horizon ; le serviteur approcha son cheval de celui du capitaine, et du ton le plus soucieux, d'un air suppliant, il lui fit une demande qu'il paraissait depuis longtemps avoir à cœur.

— Mon capitaine, dit-il, il y a encore deux heures de marche environ jusqu'à Traben. La route est directe maintenant, et il est absolument impossible de s'égarer.

(A suivre.)

Notre compatriote, M. Paul Lacombe, secrétaire général de la préfecture du Loiret, est nommé inspecteur général des services administratifs, au ministère de l'intérieur.

Nous avons appris, avec une vive satisfaction que M. Espéret, Jean, notre compatriote, a été reçu licencié ès-lettres avec mention, près la faculté de Clermont-Ferrand.

Par arrêté de M. le maire de Montauban, en date du 27 novembre, le prix du pain est ainsi fixé :

Pain de ménage, le kilog.	0,30 c.
Pain blanc	— 0,37 c.

A Cahors, le prix du pain est beaucoup plus élevé et nous nous demandons si, au début de la saison rigoureuse, la municipalité de Cahors ne devrait pas suivre l'exemple de celle de Montauban.

Dans une des dernières réunions publiques, tenues à l'occasion des élections municipales, un cri retentit, le seul pratique peut-être au lieu des théories politiques à perte de vue; le seul aussi qui resta sans écho, comme si le peuple vivait uniquement de discours. Ce cri était : **La taxe du pain!**

Motion courte, éloquent, qui nous frappa et que nous recommandons à nos édiles.

Les hommes de la classe de 1861, actuellement âgés de quarante ans révolus, sont invités à retirer, avant le 15 janvier prochain, à la mairie de leur domicile, leur titre de congé de libération définitive.

L'Officiel publie un décret décidant que les colis postaux transportés par les paquebots-postes français seront, à partir du 1^{er} décembre courant, livrés à domicile dans les ports de débarquement de la France continentale, de l'Algérie et de la Tunisie, où un service de factage sera établi.

A propos de colis postaux, nous extrayons ce qui suit, d'un avis qui vient d'être adressé aux gares du réseau d'Orléans.

« Conformément à une communication de M. le ministre des postes et des télégraphes, le public a la faculté d'employer, dans les rapports avec l'étranger, toutes les fois qu'il en fait la demande, un seul bulletin pour plusieurs colis postaux adressés par le même expéditeur au même destinataire, et ce bulletin collectif n'est soumis qu'à un seul droit de timbre de 10 centimes. Toutefois, cette faculté ne s'applique qu'à l'expéditeur réel et non aux entrepreneurs de messageries et autres intermédiaires de transports.

En conséquence, par dérogation aux prescriptions du premier alinéa de l'article 40 de l'instruction n° 1.388, les gares accepteront des expéditeurs non commissionnaires des transports plusieurs colis postaux inscrits sur un seul bulletin timbré à 10 c. pour le même destinataire à destination de l'étranger, pourvu que chacun de ces colis remplisse individuellement les conditions de poids, de dimension, etc.

L'expéditeur devra indiquer sur le bulletin et sur le récépissé le nombre et le détail des colis.

LE TUNNEL DES PYRÉNÉES

Une réunion de sénateurs et de députés du Lot-et-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées a eu lieu Dimanche au Palais-Bourbon, et s'est occupée de la question du chemin de fer international destiné à relier la France et l'Espagne par la vallée d'Aure d'un côté et celle de la Cinca de l'autre.

Un comité d'action a été immédiatement constitué, à l'effet de provoquer la construction d'un chemin de fer partant d'Auch, passant par Lannemezan et Arreau, le long d'une voie déjà classée; de là, par Vieille-Aure, Bielsa, Ainsa, Barastro, et aboutissant enfin à Monzon, sur la ligne de Barcelone à Saragosse.

Le tunnel, par lequel la voie ferrée doit traverser les Pyrénées et relier la vallée d'Aure à celle de la Cinca, est à l'étude. L'Espagne s'est montrée favorable à ce tracé; mais la France a réservé son approbation au point de vue militaire, et le département de la guerre étudie, en

ce moment, cette ligne.

Nous faisons des vœux pour que la routine des bureaux n'arrête pas trop longtemps cette affaire, et lui donne une issue favorable; car les chemins de fer unissent encore mieux les peuples que tous les traités de paix ou de commerce.

La tempête du 27 novembre.

Voici la liste complète d'après les dépêches reçues au ministère de la marine, des sinistres occasionnés sur les côtes par le coup de vent qui a sévi les 27 et 28 novembre :

27 novembre. — Trois gabarres de Morlaix, mouillées à Roscoff, se sont perdues dans la nuit du 26 au 27. Ce sont la *Marie-Françoise*, patron Dossal (Allain), et la *Françoise*, patron Jourden; les équipages ont été sauvés.

Le bateau de pêche *Marie-Jeanne*, de 5 tonneaux, s'est jeté au plein sur la grève de Trébeurden (Côtes-du-Nord) a été entièrement démoli. Son équipage a pu être sauvé.

27 novembre. — Le bateau de sauvetage de Douarnenez, sorti le 26, au plus fort de la grande tempête du Sud-Ouest, a recueilli les équipages de trois canots de pêche. Un canot monté par deux hommes est présumé perdu corps et biens.

27 novembre. — A Saint-Jean-de-Luz, des débris de navire sont venus à la côte, à 6 kilomètres sud de Cap Breton, avec une inscription *Ellié*, de Plymouth. Ce navire, chargé de froment, avait été abandonné le 25 par l'équipage qui a débarqué sain et sauf au Socoa.

27 novembre. — Le navire *Jeanne-Constance*, de Nantes s'est échoué sur la côte ouest de Quiberon. On n'a trouvé personne à bord.

28 novembre. — Le chaland *Tom-Pouce*, naviguant sur l'est, s'est brisé sur les rochers du Mole-des-Noirs, près de Saint-Malo.

28 novembre. — Le sloop *Saint-Pierre*, de Binic, chargé de sable pour Saint-Servan, a sombré, près Jouvante, en Rance. L'équipage est sauvé.

28 novembre. — La foudre est tombée à 3 heures 45 du soir sur le sémaphore de Batz (Finistère), a rompu 500 mètres de fils, brisé des poteaux, etc. L'édifice n'a été que légèrement endommagé.

28 novembre. — Dès le matin, le sémaphore de Calais signalait un trois-mâts anglais, le *Stourman*, chargé de 1,400 tonneaux de pétrole, allant de Philadelphie à Londres, démanté, mouillé à 6 milles au large, avec son pavillon en berne, demandant du secours. Un remorqueur s'en est approché, mais sans pouvoir lui donner sa remorque à cause de l'état de la mer. Le canot de sauvetage s'est alors porté à son secours et a pu sauver l'équipage (dix-huit hommes). La canonnière la *Lionne*, immédiatement revenue, s'est dirigée vers le navire, qu'elle s'occupe en ce moment de saisir et de ramener.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOULOUSE

Une curieuse affaire a occupé au Tribunal correctionnel, une partie de l'audience de vendredi; en voici les détails :

Un sieur Fargues, mendiant de son état, sollicite depuis longues années, sous le porche de l'église Saint-Etienne, la charité des bonnes âmes, et les recettes que lui procure la mendicité sont assez fructueuses pour lui permettre de faire de nombreux placements à la Caisse d'épargne.

Mais ce capitaliste-là eut l'idée de prendre femme. C'était un peu tard pour y songer, car le bonhomme a 79 ans sonnés, et n'offre qu'un extérieur peu séduisant, tout cagneux et bossu qu'il est. Il s'ouvrit de ses projets de mariage à une confidente, la femme Gaffié, qui, sachant des écus au futur, vit là une excellente affaire matrimoniale à traiter.

Notre courtière présenta, en effet, un parti à cet amoureux transi. Une jeune fille de 25 ans consentait à l'épouser. Rendez-vous fut pris; et, conduit par la femme Gaffié, le sieur Fargues se présentait, avec une paire de volailles à la main chez sa fiancée. On avait choisi pour ce rôle une jeune commère qui se prêta parfaitement à la chose et reçut avec les plus grandes marques de tendresse les hommages du soupirent et surtout... les poulets.

Ce n'était pas tout; des fiançailles ne se cé-

lèbrent pas sans les cadeaux d'usage. On conduisit le prétendu chez un bijoutier, et le malheureux eut à tirer du vieux bas, où il entassait depuis longtemps sou par sou ses économies, quatorze pistoles qui servirent à payer l'achat d'une montre, d'une chaîne et de l'anneau nuptial.

Le lendemain tous ces objets allaient au Mont-de-Piété par les soins de la femme Gaffié, qui empêchait le montant de cette réalisation.

Mais l'exploitation ne parut pas encore complète à nos deux attrape-nigands. Ce n'était pas tout d'être généreux et galant; il fallut à Fargues une maison pour installer son nouveau ménage. La femme Gaffié, avec l'aide d'un certain Félix, autre agent matrimonial de la même farine, proposa à son protégé un achat des plus avantageux. Elle se chargeait de lui procurer, moyennant 4,000 francs, l'acquisition d'une maison qui en valait 10,000. Seulement il fallait compter des arrhes; le trop crédule Fargues se laissa encore persuader, et versa en deux reprises dans les mains de ses exploitateurs une somme de 800 francs qu'il avait retirée dans ce but de la caisse d'épargne.

L'indigne tromperie ne se découvrit que lorsque le couffant acquéreur voulut aller se mettre en possession de son immeuble et recevoir les clefs de la maison. Mais le propriétaire n'avait pas été mis, bien entendu, dans la confiance. On juge de l'accueil qui fut fait au visiteur, qui commença à comprendre, mais trop tard, la mystification dont il était l'objet.

Plainte fut portée à la police, et les deux principaux coupables, Gaffié et Félix, traduits en police correctionnelle à raison de cet ensemble d'escroqueries, se sont vu condamner chacun à un an de prison.

LE GAZ D'ÉCLAIRAGE DANS LES APPARTEMENTS.

Le malaise que l'on éprouve dans les appartements où l'on se sert du gaz pour l'éclairage, dit la *Revue des Sciences médicales*, doit être attribué à deux causes: 1° à la viciation de l'air par le dégagement des produits de la combustion, dégagement considérable, puisqu'un seul bec brûle environ 160 litres de gaz par heure; 2° à l'énorme quantité de chaleur développée pendant la combustion; un kilogramme de gaz fournit en brûlant, lorsque la vapeur d'eau n'est pas condensée, une quantité de chaleur égale à 10,269 calories, et une notable quantité d'acide carbonique, et de vapeur d'eau. En outre, les hydrocarbures du gaz fournissent beaucoup de carbone.

Il faut repousser l'emploi du chauffage au gaz pour toutes les pièces où l'on se tient d'habitude, parce que les appareils ne brûlent qu'imparfaitement le gaz et déterminent une humidité considérable, surtout lorsque l'air extérieur est froid et humide.

De fréquent accident sont d'une preuve du danger de tous ces chauffages exceptionnels.

Au moment où l'hiver revient, nous ne soucions trop engager nos lecteurs à n'user qu'avec une extrême prudence des poêles américains et autres poêles de même nature.

ANNUAIRE DU DÉP^t DU LOT.

Les personnes qui, par leur profession, emploi, négoce ou industrie ont intérêt à figurer sur l'Annuaire officiel du Lot, ou qui ont des rectifications à y faire, sont priées d'envoyer sans retard leurs communications.

Nous rappelons également aux agents d'affaires, industriels, commerçants que ce recueil contient des *Annonces ou Réclames*.

Le monde industriel et commercial de notre département a compris le bénéfice qu'il pouvait retirer de ce mode de publicité, car le nombre des commandes a toujours été en augmentant; mais comme on semble ignorer que l'Annuaire départemental doit paraître à époque fixe et que des demandes de publication nous sont chaque fois adressées trop tard pour être insérées, nous croyons devoir prévenir les intéressés que les annonces ne seront reçues, cette année, que jusqu'au 10 décembre, dernier délai.

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 9 septembre 1884 (Suite).

Il ne nous appartient pas de rechercher pourquoi la maison de Refuge de Cahors, donne asile et séquestre arbitrairement, en quelque sorte, des enfants, des jeunes filles que la corruption n'a pas pu certainement atteindre. Ce soin appartient à l'autorité compétente et je me borne à signaler cette situation anormale.

Mais comme membre du Conseil général, comme médecin, je dois déclarer que ce n'est pas dans cet endroit, qui a toutes les apparences et les rigueurs d'une maison de détention, que l'on devrait trouver des enfants. Les conditions dans lesquelles nous les avons vues, ne peuvent les conduire qu'à la corruption, à la maladie, à l'abêtissement, et enfin à une mort prématurée.

M. le C^e Murat fait observer qu'il s'agit ici non d'une œuvre de propagande religieuse, mais d'une œuvre de bienfaisance et de moralisation et qu'il ne comprendrait pas que le Conseil général hésitât à lui continuer l'assistance et la protection qu'il lui a accordées jusqu'à ce jour.

Il y a plus de 40 ans que la maison de la Miséricorde existe à Cahors et qu'elle y a rendu des services qui, pour être passés ignorés, n'en sont pas moins dignes de toute la gratitude du Conseil général et du département.

L'immeuble, dit M. le C^e Murat, ne nous a rien coûté. Il a été acquis des deniers de la charité; mais les charges de la maison sont supérieures à ses ressources, et si vous vous décidiez aujourd'hui à diminuer ces dernières, l'œuvre se trouverait profondément atteinte et après avoir, par vos subventions passées, puisamment contribué à la développer, vous rendriez tout à fait stériles les sacrifices que vous vous êtes depuis tant d'années imposés pour elle. Il y a là un intérêt départemental d'une sérieuse importance, nous ne pouvons pas le mettre en péril.

M. Lachièze donne lecture de la proposition suivante :

Les soussignés demandent que la somme de 5,000 fr., subvention départementale accordée à l'établissement de Refuge et de Miséricorde, soit attribuée aux communes du département pour augmenter la subvention bien insuffisante, destinée à subvenir aux dépenses des médicaments pour les indigents.

Signé : Lachièze, Fraysse, Relhié, Laroussilhe, Duphénieux, Rozières et de Verninac.

M. Mayzen demande la parole. Il dit qu'il ne s'attendait pas à prendre la parole dans cette affaire et qu'il ne l'examinera qu'à un point de vue spécial, celui des ressources de l'établissement dont s'agit. Aussi bien, M. le Rapporteur, et il l'en remercie, a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une œuvre de propagande religieuse, mais uniquement d'une œuvre d'humanité et de bienfaisance. Laissant donc le débat sur ce terrain, il se bornera à discuter les motifs de rejet invoqués par M. Roques.

Le couvent de la Miséricorde renferme 150 pensionnaires recrutées dans toutes les communes du département. En sorte qu'il est utile de remarquer tout d'abord que, si le refuge de la Miséricorde leur était fermé pour un motif quelconque, ces misères retomberaient à la charge de l'assistance publique et grèveraient d'autant le budget départemental. — Ce personnel appartient un peu à toutes les conditions et à tous les âges; on y trouve (c'est M. Fraysse qui le dit) des vieilles filles et beaucoup d'enfants de 10 ans et au-dessous.

Peut-on dire sérieusement que ces vieilles femmes et ces enfants ayant moins de 10 ans gagnent leur vie et se suffisent par leur travail? Non. Que reste-t-il, en réalité? Quelques femmes ou filles que leur passé a en général peu habituées à un labeur assidu et qui, en tout cas, ne peuvent se livrer qu'à des occupations peu lucratives et fort casuelles; il faut donc reconnaître que cette première indication du rapport n'existe pas en réalité, ou est, en tout cas, singulièrement exagérée!...

Reste la valeur de l'établissement. Mais qu'importe cette valeur? Est-ce que les édifices, dortoirs, église et réfectoires, etc., qui constitueraient la plus grosse part de cette prétendue valeur produisent des fruits ou des revenus pouvant servir à l'alimentation du personnel de l'établissement? Non, et on ne peut le prétendre.

Qu'y a-t-il donc encore? Quelque chose de très-considérable, s'il fallait en croire M. le rapporteur: les produits du jardin de l'établissement. Mais chacun sait ce que peut produire un jardin, et en admettant, par impossible, que ce terrain puisse suffire à fournir à la maison le jardinage et les légumes qui s'y consomment, il resterait à faire face aux frais si élevés d'alimentation, de vêture, d'entretien, etc., etc.

Mais, dit-on encore, le Couvent de la Miséricorde est riche; si riche qu'il a bâti une église et acheté un jardin voisin. L'érection de l'église était nécessaire et

tout le monde sait qu'elle a été bâtie au moyen de souscriptions recueillies dans la ville de Cahors et dans les départements voisins.

Je tiens à dire, continue M. Mayzen, combien la valeur du Couvent de la Miséricorde a été surfaite et voici dans quelles circonstances.

En exécution d'une loi de finances, le fisc a fait procéder à la visite et estimation des biens de main-morte et des biens possédés par les établissements religieux;

En résumé, le Couvent de la Miséricorde ne peut se suffire ni par les produits de son travail, ni par les revenus de ses immeubles;

Le Conseil ne le voudra pas et votera les propositions de M. le Préfet.

M. le Président prononce la clôture de la discussion et annonce qu'il a été déposé une demande de scrutin public signée par MM. le Baron Dufour, Cuniac, le C^o Murat, Limayrac et de Lamaze.

Il met aux voix la proposition de la Commission spéciale tendant au rejet de la somme de 5,000 fr., inscrite à l'art. 13 du Sous-Chapitre 7, sous le titre de : Secours à la Maison de Refuge de Cahors.

Il est procédé au vote, dont le dépouillement donne le résultat suivant :

Table with 2 columns: Ont voté oui, Ont voté non. Lists names of deputies and their votes on the Cahors refuge proposal.

En conséquence le crédit de 5,000 francs proposé par M. le Préfet, sous l'art. 13, est maintenu.

M. de Verninac donne lecture de la proposition suivante, qui est appuyée par quatre autres membres du Conseil général et pour laquelle il demande l'urgence :

La directrice de l'Établissement de la Miséricorde sera tenue de faire, chaque année, avant la session d'août, un rapport contenant 1° le nom et l'âge de chaque pensionnaire;

2° La date de leur entrée et les causes qui ont déterminé leur claustration;

3° La date de leur sortie;

4° La durée du séjour de chaque pensionnaire;

5° Autant que possible des renseignements sur ce que deviennent les pensionnaires qui sortent de la Miséricorde.

Signé : De Verninac, Roques, Rozières, Lachière et Vital.

M. le C^o Murat dit que l'indication des noms dans ce rapport pourrait avoir des inconvénients que tout le monde comprendra, et il demande que la directrice de l'Établissement ne soit pas tenue, en donnant les divers renseignements demandés, de faire figurer dans son rapport les noms des pensionnaires.

M. le Président met aux voix la proposition de M. de Verninac avec le correctif indiqué par M. le C^o Murat. Adopté.

M. Talou, au nom de la Commission des finances, propose de voter à l'art. 14 du Sous-Chapitre 7, l'allocation de 300 francs proposée par M. le Préfet, pour secours au Couvent de la Miséricorde de Cahors.

Il propose ensuite d'inscrire au même Sous-Chapitre : 1° pour secours à la supérieure de l'hospice de Figeac..... 100

2° Pour secours à la supérieure de la Miséricorde à St-Céré..... 50

3° Pour secours à la supérieure de l'hospice de Gourdon..... 50

(A suivre).

Dernières Nouvelles

Paris, 30 novembre.

C'est à titre de délégué provisoire que M. Castagnary est chargé de la direction des cultes, en remplacement de M. Flourens.

En conséquence, M. Castagnary pourra conserver ses fonctions de conseiller d'Etat.

— La commission des traités de commerce a achevé l'examen du traité franco-italien qu'elle a complètement approuvé.

M. Berlet déposera son rapport jeudi.

— La commission des crédits supplémentaires a, après une séance de deux heures, voté en principe la création des nouveaux ministères des arts et de l'agriculture.

Ce dernier n'a été admis que par six voix contre quatre et une abstention.

Le ministère des arts a été voté à une forte majorité.

— Les dernières nouvelles de Tunisie sont satisfaisantes. On continue à recevoir des soumissions de tribus.

— Les bureaux de la Chambre concluent à l'invalidation de MM. l'abbé Dagorne, dans l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), et Amagat, dans l'arrondissement de Saint-Flour (Cantal).

Paris, 30 novembre, soir.

On assure, que, dans le conseil des ministres tenu hier, le gouvernement aurait décidé de proposer pour le chapeau de cardinal Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger.

— La droite du Sénat a dit-on l'intention d'adresser incessamment aux électeurs sénatoriaux un manifeste auquel elle attache une sérieuse importance.

Ce document, dont le texte n'est pas encore complètement arrêté, partirait à la fin de la semaine.

La gauche de la haute Chambre songerait, de son côté, à une manifestation du même genre.

— Les couloirs de la Chambre ont été très peu animés cette après-midi; il y avait à peine cinquante députés au Palais-Bourbon.

On disait que la discussion de demain n'aurait pas l'importance que quelques-uns en attendent. M. Gambetta ne profiterait donc pas encore de l'occasion qui lui est offerte.

— Les dernières nouvelles de l'empereur d'Allemagne semblent pronostiquer un rétablissement. L'empereur a passé plusieurs bonnes nuits sans le secours de la morphine.

On dit à Berlin, dans les cercles militaires que le vieux maréchal de Moltke songe à se retirer, à cause de son grand âge (80 ans) qui lui interdit désormais toute grande fatigue.

Bourse de Paris.

Cours du 1^{er} décembre.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 3 p. % amort. nouveau, 4 1/2 p. %, 5 p. %

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 29 Novembre 1881.

Les nouvelles monétaires de Londres sont meilleures, l'escompte a été diminué en Allemagne et en Suisse, et il ne serait pas impossible de voir cet exemple suivi par la Banque de France; malgré cela, les réalisations se poursuivent sur le 5 0/0.

Les institutions de crédit sont hésitantes. Les Chemins français sont à peu près à leurs plus bas cours du mois, les Chemins étrangers sont mieux tenus.

Il s'est produit des rachats d'une certaine importance sur les valeurs ottomanes et égyptiennes. Les fonds espagnols sont en forte hausse. Le 5 0/0 italien se tient de 89.10 à 89.20.

Le Suez est ferme aux environs de 2,550; des offres suivies ont fait descendre le Gaz à 1,535.

La tendance à la hausse n'est pas très accentuée sur les valeurs d'assurances et elles pourraient remonter longtemps encore sans retrouver les cours cotés seulement il y a un an.

Pour ne citer qu'un exemple, la Métropole, émise au mois de juin 1879 à 725 fr., soit avec 225 fr. de prime, était hier de 70 fr. au-dessous du pair et cotait 430.

La Grande Compagnie d'assurances a fait 705. On sait que 25,000 actions de cette Société, li-

bérées du quart, seront mises à la disposition du public les 29 et 30 courant. Cette vente est faite par la Société Nouvelle et M. de Lamonta.

BIBLIOGRAPHIE

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. — Journal universel d'électricité. — Sommaire du n° du 30 novembre : — Exposition internationale d'électricité; Nouveaux systèmes électro-automatiques appliqués au chemin de fer du Nord; Th. du Moncel. — Sur le rendement des moteurs électriques (8^e article); A. d'Arsonval. — Photomètre magnétique de M. R. Coulon (4^e article); R. Coulon. — Exposition internationale d'électricité: Un aspect de l'exposition anglaise, de Magnéville. — Les installations électriques au Château de M. Sottiswoode, à Comb-Bank, W. Sottiswoode. — Exposition internationale d'électricité: Exposition des différentes Compagnies des chemins de fer français (2^e article). — Revue des travaux récents en électricité: modification du pont de Wheatstone. — Rapport entre les coefficients de conductibilité électrique et thermique des métaux. — Faits divers.

Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris.

Musée artistique. — Sommaire. — TEXTE : Charles Daubigny (Fin), A. GENEVAY. — Utique, A. G. — Victor Hugo et son temps, UN VIEUX PARISIEN. — Charles Le Brun et son influence sur l'art, A. GENEVAY. — Amusettes, ENR. FUENTES. — Petite Chronique, X.

GRAVURES : Saint-Pierre, par Donatello (Musée de Florence), Dessins de Sanesi. — Frise composée et gravée par Sébastien Le Clerc. — Un ruisseau dans le Morvan. Dessin à la plume de Ch. Daubigny. — Mars et Vénus. Sanguine d'Edme Bouchardon. — La prééminence de la France reconnue par l'Espagne. Peint par Ch. Le Brun et dessiné par J. B. Massé, gravé par Lépicier. — Portrait de M. Auguste Vacquerie. Dessin de Léon Glaize, d'après son tableau. — Portrait de Voltaire, par Barrat, fac-similé de la gravure d'Henriquet. — Paris en 1878, rue du fort de Bicêtre. Dessin de M^{me} Elodie La Villette, d'après son tableau. — Château de Sceaux, pavillon de Vénus (projet). Dessin de L. Gilbert, d'après Ch. Le Brun. — Lettres ornées : L. Lettre composée par Fr. Ehrmann. — C. Lettre composée par Ch. Rosignoux.

On s'abonne à La Librairie de l'Art, à Paris, 33, Avenue de l'Opéra.

BULLETIN

De la Société de Géographie.

Rédigé avec le concours de la section de publication par les secrétaires de la commission centrale.

Sommaire :

- I. — Mémoires et Notices. Ch. Mauoir. — Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1880. 289
II. — Communications. H. Duveyrier. — Le désastre de la mission Flatters..... 364
IV. — Actes de la Société. Procès-verbaux des séances..... 375
Ouvrages offerts à la Société..... 382

Dernières explorations en Asie et dans les régions polaires en 1880. — Dernières explorations en Afrique 1880. Delagrave, éditeur, rue Soufflot, 15, Paris.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, Paris.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens

D'un jugement contradictoire rendu par la première Chambre du tribunal civil de Cahors, le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-un, Entre la dame Françoise Loubradon, sans profession, épouse de Guillaume Lafage, domiciliée avec ce dernier dans la commune de Valprionde, demanderesse ayant pour avoué M^e Bousquet.

Et ledit Guillaume Lafage, cultivateur, domicilié de la commune de Valprionde, défendeur, ayant pour avoué M^e Talou.

Il résulte : Que ladite dame Françoise Loubradon, a été séparée de biens, d'avec ledit Lafage, son mari, et que ce dernier est condamné aux dépens.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué de la demanderesse soussigné.

Cahors, le trente novembre mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé : L. BOUSQUET.

La Compagnie de Chemin de fer et de navigation d'Alsace au Rhône et à la Méditerranée est appelée à desservir toute la région si industrielle et si riche du bassin du Gard. La concession sur laquelle elle repose a obtenu la sanction du gouvernement par une loi en date du 30 Janvier 1879. C'est de plus, la seule Compagnie de chemin de fer qui soit autorisée à voyager sous le pavillon de l'Etat pour son service de navigation.

Tous ses travaux sont dans un état d'avancement tel qu'on peut annoncer avec certitude l'ouverture de ses services et leur plein fonctionnement pour le mois d'avril prochain.

Mais les dépenses exigées par l'importance qu'on prend dès aujourd'hui les traités d'exploitations obligent l'entreprise à porter son capital social de 44 millions et demi à 20 millions. Il a été créé dans ce but 17000 actions nouvelles qui sont offertes au public par la Société française financière. L'émission aura lieu les 7 et 8 décembre prochain.

Ces traités de transport ont été conclus avec les principales Compagnies métallurgiques et houillères du bassin du Gard : Ce sont les Mines et Forges d'Alsace, les Mines de Trélys, les usines de Salindres, le Salin de Giraud, la Compagnie de Terre-Noire, la Vouille et Bessèges et les Mines de St-André. Ces contrats assurent un transport moyen annuel de 850,000 tonnes qui laisseront un bénéfice de 2,906,302 fr., et en déduisant les charges de l'intérêt et de l'amortissement des obligations, soit 1,120,000 fr., un profit net à répartir entre les actionnaires de 1,786,302 fr. Chacune des 40,000 actions recevra, par conséquent, dès la première année, un revenu de 45.65; ce qui représente un placement à 8 93 0/0. Ce rendement doit s'élever régulièrement de 10 à 15 0/0.

Le 1^{er} mars prochain, les actions nouvelles libérées au moment de la souscription auront droit à un coupon d'intérêt de 12 fr. 50.

On voit que ces actions nouvelles de la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Alsace au Rhône et à la Méditerranée, constituent un placement exceptionnel puisque avant même l'ouverture de son exploitation des traités assurent aux titres un revenu de près de 9 0/0. Il va de soi que les actions nouvelles seront inscrites à la cote officielle, les anciennes y figurant déjà. Les souscripteurs qui veulent s'assurer le bénéfice de l'irréduction agront prudemment, croyons-nous, en adressant leurs demandes à la Société française financière, 18, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris, avant le 7 décembre prochain.

Les Dragées digestives du D^r Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les dragées, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches, poitrine rebelles à tous autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Vente ann. un millon de bouteilles. Demander brochué gratis, à Gérant, à Eaux-Bonnes (Bas-es-Pyrénées).

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1875

MÉDAILLE D'OR



Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements.

CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que le courtage officiel, adressez-vous au Crédit Central de Paris, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque. Pour renseignements : écrire au Directeur du Crédit Central de Paris, 8, rue du Faubourg-Montmartre. — Paris.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catos.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} V^e de Vallon, à CATUS, (Lot).

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale
de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

FARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et par sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc
SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A VENDRE

Une VOITURE A QUATRE ROUES, presque neuve, avec ou sans capote, à volonté. — S'adresser au bureau du Journal.

LE

SIÈGE D'UXELLODUNUM

DRAME EN 5 ACTES EN VERS.

par l'Abbé CALMON MARC.

Professeur de Rhétorique.

au Petit-Séminaire de Montfaucon.

1 fr. 50 net 1 fr. 75 par la Poste.

Chez CRAYSSAC et chez GIRMA, à Cahors, ou chez l'auteur à Montfaucon.

LA FONCIÈRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la VIE

Autorisée par Décret du Gouvernement.

Place Ventadour, à PARIS

CAPITAL SOCIAL:

QUARANTE MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE. — Capital payable au décès de l'assuré à sa veuve, à ses enfants ou à toute personne désignée.

MIXTES. — Capital payable à l'assuré s'il est vivant au jour fixé ou immédiatement en cas de décès.

TERME FIXE. — Capital payable au jour fixé, soit à l'assuré, soit à ses héritiers, pour dot ou volontariat, la prime s'éteignant au décès.

Ces assurances donnent droit à une participation de 80% dans les bénéfices de la Compagnie.

Assurances temporaires, Assurances de survie, Assurances de capitaux différés

RENTES VIAGÈRES

M. Drouilles, 42, rue Pellegry, à Cahors.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENELECTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1887
PREMIERS PRIX
AUX CONCOURS régionaux du Midi.
USINE à LOURDES Fondée en 1729
ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
MARQUE LE VÉRITABLE NON

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

Le Journal des Tirages Financiers

(10^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital: SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

IL FAUT LIRE DANS

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE

A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT

ET LE VOYAGE EN CHINE

par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4^o

ABONNEMENTS:

PARIS, 1 An.. 6 fr. DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.
— 6 Mois 3 — 6 Mois 4

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE,
1 An, 8 fr. 50.

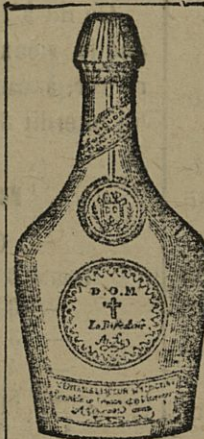
La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS: 3 fr.

— — — pour les DÉPARTEMENTS: 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX: place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.



Distillerie de l'Abbaye de FÉCAMP (France)

VÉRITABLE LIQUEUR

BÉNÉDICTINE

EXQUISE, TONIQUE, DIGESTIVE & APÉRITIVE

La Meilleure de toutes les Liqueurs

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE

Brevetée en France et à l'Étranger.

Alphonse aîné

Toujours exiger au bas de chaque bouteille l'étiquette carrée portant la signature du Directeur général.

La Distillerie de l'Abbaye de Fécamp fabrique aussi:
L'ALCOOL DE MENTHE & L'EAU DE MÉLISSE DES BÉNÉDICTINS
PRODUITS EXQUIS ET ESSENTIELLEMENT HYGIÉNIQUES
Se trouvent chez les principaux Négociants, Epiciers, Confiseurs et Marchands de Comestibles.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par mois **5** Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE